

# ABC arbitrage

## Compte-rendu de l'assemblée générale mixte du 16 juin 2017

Réunie le vendredi 16 juin 2017 sous la présidence de Dominique Ceolin, président-directeur général, l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société ABC arbitrage a adopté toutes les résolutions qui lui étaient proposées.

L'assemblée fut l'occasion de détailler les conditions de réalisation du résultat 2016. Conformément aux annonces déjà faites lors des résultats annuels 2016 en mars 2017, le groupe confirme la corrélation de ses lignes de métier à la volatilité générale des marchés. Les cinq premiers mois de 2017 présentent dans cette logique un rythme d'activité sensiblement inférieur à celui du 1er semestre 2016.

Le groupe poursuit ses investissements R&D, qui se concrétisent notamment par de nouveaux recrutements et le développement de son infrastructure technique. Le groupe confirme ainsi les annonces faites en mars 2017 d'une hausse de ses charges d'environ 2 millions d'euros en 2017.

Parmi les résolutions adoptées, l'assemblée ordinaire, après avoir approuvé les comptes sociaux et consolidés, a décidé de distribuer au titre de l'exercice 2016 un solde sur dividende de 0,25€ par action ordinaire. Compte tenu du versement de 0,20€ par action au mois de novembre 2016, les distributions afférentes à l'exercice 2016 s'élèvent à 0,45€ par action.

Le conseil d'administration qui s'est réuni postérieurement à l'assemblée générale a décidé pour cette fois de ne pas utiliser la possibilité du paiement du dividende en action conformément à ce qui a été exposé en assemblée générale. Le montant du versement prélevé sur la prime d'émission sera précisé au moment du paiement.

Le calendrier de distribution de 0,25€ par action est le suivant :

- date de détachement : jeudi 20 juillet 2017
- date de paiement : lundi 24 juillet 2017

L'assemblée générale a également décidé du versement d'un montant de 0,20€ par action prélevé sur la prime d'émission au quatrième trimestre 2017 dans un calendrier qui sera précisé lors de la publication des résultats semestriels.

L'assemblée générale a aussi décidé de renouveler le mandat de Marie-Ange Verdickt, en qualité d'administrateur indépendant, pour une durée de quatre ans et celui de Ernst & Young, en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée de six exercices.

L'ensemble de ces informations est accessible sur le nouveau site internet du groupe sur le lien suivant : <https://www.abc-arbitrage.com/fr/investor/>

**Contacts :** [www.abc-arbitrage.com](http://www.abc-arbitrage.com)

Relations actionnaires : [actionnaires@abc-arbitrage.com](mailto:actionnaires@abc-arbitrage.com)

Relations presse VERBATEE : [v.sabineu@verbatee.com](mailto:v.sabineu@verbatee.com)

**EURONEXT Paris - Compartiment B**  
**ISIN : FR0004040608**

**Reuters BITI.PA / Bloomberg ABCA FP**